

Département

MEURTHE & MOSELLE

Arrondissement de TOUL

Canton
TOUL

Commune de LANEUVEVILLE Derrière Foug

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDu lundi 17 décembre 2018

Délibération N° 43- 17/12/2018

Objet : *Domaine et Patrimoine – 3.5.2 Autres Actes - Règlement utilisation de la salle communale et tarifs*Nombre de

<input type="checkbox"/>	Conseillers en exercice :	10
<input type="checkbox"/>	Présents :	08
<input type="checkbox"/>	Votants :	08

L'an Deux mille dix-huit et le douze novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LANEUVEVILLE Derrière Foug

S'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire du 6 novembre 2018,

Sous la présidence de M. Roger JOUBERT, Maire.

Présents : Mmes Régine SCHNEIDER et Corinne TONNETTE

Mrs Francis BORELA, Marc BRETHOME, Roger JOUBERT, Marc LACOURT, Mickaël ORDITZ et Jean-Paul WEBER

Absents : Mme Marcelle LAVALLOIS et Patrice CHARTON

M. Francis BORELA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

Suite à la délibération 46 du 21/12/2017

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour la mise à disposition de la salle communale :

- Gratuité pour une occupation inférieure à 2 heures
- Tarif pour une location de 2h à 24h :
 - habitants 50 €
 - extérieurs 100 €
- Chèque de caution de 500 euros à la signature du contrat de location
- Attestation d'assurance RC au nom du signataire du contrat pour la durée d'occupation
- Etat des lieux contradictoire à la remise des clés et à leur restitution.

Pour copie conforme.

Délibération rendue exécutoire le : 17/12/2018
Affiché en mairie le : 18/12/2018

Le Maire,



Le Maire,

